

PROJET PEDAGOGIQUE

SESSION : Jean Jaurès juillet 2025



Accueil de loisirs
Jean Jaurès 6-10 ans

SOMMAIRE

I. Présentation

- A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?
- B- L'organisateur et les locaux
- C- L'accueil et sa capacité
- D- La journée type
- E- Le personnel
 - 1. L'équipe d'animation
 - 2. L'équipe technique

II. La démarche éducative

- A- Le Pacte municipal de réussite éducative
- B- Les objectifs pédagogiques

III. Le rôle de chacun

- A- La direction
- B- Les animateurs et animatrices
 - 1. Rôles et missions
 - 2. La formation
 - 3. Les critères d'évaluation
- C- L'animateur.trice renfort

IV. Les moyens

- A- Le projet d'animation
- B- Le fonctionnement
 - 1. L'accueil des enfants
 - 2. Les règles de vie
 - 3. La discrimination
 - 4. Les lieux de référence
 - 5. Les coins permanents
 - 6. Le repérage
 - 7. Le repas
 - 8. Les veillées
 - 9. Les nuitées à la Sapinière
 - 10. Les mini séjours
 - 11. Les rencontres avec les familles

V. Sécurité

- A- La sécurité de l'enfant
- B- La conduite des adultes
- C- L'organisation et déroulement des sorties

VI. Evaluation

I. Présentation

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

La notion de projet pédagogique repose sur des bases essentielles dont il faut définir avec exactitude la portée. Sa définition sera explicitée tout au long de cette rédaction.

Ce projet est destiné aux animateurs, -trices : il est avant tout un outil de travail et de référence.

Elaboré par l'équipe pédagogique, en cohérence avec le Pacte municipal de réussite éducative, il tend à définir et à clarifier les attentes de la direction : tâches, rôles, fonction de chacun...

Toute personne faisant partie de l'équipe durant la session, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animateurs, -trices, qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une session de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires.

B- L'organisateur et les locaux

Organisateur : Mairie de Sotteville-lès-Rouen
Locaux : Accueil de loisirs Jean Jaurès élémentaire
Rue Victor Bertel, 76300 Sotteville-lès-Rouen

C- L'accueil et sa capacité

L'accueil de loisirs Jean Jaurès concerne les enfants inscrits du 7 juillet au 1^{er} août 2025 âgés de 6 à 11 ans et peut accueillir au maximum 65 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

D- La journée type

HORAIRES	Déroulé	Missions / Actions de l'équipe d'animation
7h30 – 9h	Arrivée des enfants	Accueillir et pointer les enfants Echanger et informer les parents Jeux d'attentes – Coins permanents
9h – 10h	Collation pour les enfants qui le souhaitent Discussion avec les enfants et proposition des activités Chants – Danse – Jeux d'expressions	Accompagner les enfants Etre à l'écoute Présenter l'activité aux enfants de manière ludique
10h – 12h	Activités / Sorties	Encadrer le groupe d'enfants Encourager et aider les enfants Animer l'activité
1^{er} service 11h30 -12h30 2^{ème} service 12h15-13h15	Passage aux toilettes, lavage des mains et invitation au restaurant	Gérer son groupe d'enfants et les accompagner au moment du repas. Inciter l'enfant à goûter
12h30-13h30	Temps calme pour le 1 ^{er} service	Respecter le rythme de l'enfant Proposer des coins calmes Lire des livres, écouter de la musique calme
13h30 -14h30	Coins permanents ou ateliers spécifiques pour les deux services Présentation des activités / Temps de cohésion	Présenter l'activité aux enfants de manière ludique
14h30 – 16h	Activités / Sorties	Encadrer le groupe d'enfants Encourager et aider les enfants Animer l'activité
16h – 17h	Gouter Bilan de la journée	Responsabiliser les enfants Gérer le temps du goûter Etre à l'écoute des enfants
17h-18h15	Départ des enfants Echange avec les enfants Coins permanents	Transmettre les informations aux familles Ranger et désinfecter les salles Jouer avec les enfants qui le souhaitent

E- Le personnel

1. L'équipe d'animation

NOM	PRENOM	QUALIFICATION	FONCTION
RACINE	Alexandre	BP JEPS LTP	Directeur
MARCOMBE	Dylan	Licence STAPS	Directeur adjt
ERNST	Ghislaine	BAFA	Animateur renfort
SANSOM	Lola	BAFA	Animatrice
BENCHOURI	Massilia	BAFA	Animatrice
RIDEL	Emilien	BP JEPS APT	Animateur
GBABODE	Levyne	BAFA	Animateur
GUEYE	Momar	Stage BAFA	Animateur

2. L'équipe technique

Elle est composée de 3 agents qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.

Une bonne cohésion entre l'équipe d'animation et les agents de service est essentielle pour assurer le bon fonctionnement du centre de loisirs.

La direction met en place un système de communication fluide pour s'assurer que les informations importantes circulent efficacement entre l'équipe d'animation et les agents de service.

Les animateurs sont encouragés à collaborer étroitement avec les agents pour garantir un environnement propre, sécurisant et accueillant dans l'intérêt des enfants.

Lors des repas, les agents ont un contact privilégié avec les enfants et jouent un rôle très important dans l'accompagnement à table en complément de l'équipe d'animation.

Chaque matin, les agents de restauration réceptionnent et vérifient les livraisons des repas. Ils réceptionnent également les paniers repas des enfants qui ont un projet d'accueil individualisé pour contrôler la température afin de respecter les normes d'hygiène et de sécurité.

Les agents de restauration préparent les repas, respectent les normes HACCP, contrôlent les températures avant et après le réchauffage des plats, remplissent les feuilles de traçabilité et préparent les plats témoins qui seront conservés une semaine.

Ils mettent en place le couvert et veillent avec les animateurs à la bonne ambiance du repas. Le plat est déposé au centre de la table et chaque animateur s'occupe de servir les enfants. Les agents techniques doivent assurer l'aération et le nettoyage des locaux chaque matin, nettoyer et désinfecter tous les sanitaires, veiller à ce que les distributeurs de savon et de papier soient toujours remplis. Chaque soir, l'équipe d'animation s'assure que les salles d'activités soient rangées et aérées, les chaises empilées et les tables nettoyées et les chasses d'eau tirées.

II. La démarche éducative

A- Le Pacte municipal de réussite éducative

Les objectifs du Pacte municipal de réussite éducative (PMRE) découlent des orientations et des valeurs défendues par la Ville. Ils se matérialisent au travers de dispositifs existants ou nouveaux. Sa finalité est de **favoriser la réussite de tous les enfants en contribuant à leur développement et au respect de leur personne.**

Les objectifs éducatifs généraux du PMRE sont les suivants :

- **Œuvrer à l'égalité des chances et des droits**
- **Permettre l'épanouissement de l'enfant**
- **Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté**
- **Valoriser le partenariat éducatif**

B- Les objectifs pédagogiques

L'accueil de loisirs s'inscrit dans les objectifs du PMRE, plus particulièrement « Permettre l'épanouissement de l'enfant » et « Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté ».

Afin de pouvoir l'atteindre, des objectifs opérationnels ont été conçus pour ces accueils.

<p>Encourager l'autonomie de l'enfant</p>	<p><i>C'est en faisant que l'enfant apprend et grandit. Davantage d'autonomie, c'est faire découvrir les gestes de la vie quotidienne et apprendre à les faire seul. Développer les capacités de l'enfant à agir, à prendre des initiatives et à stimuler sa curiosité.</i></p>
<p>Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant</p>	<p><i>La sécurité des enfants doit être un souci permanent pour tous. Les parents nous confient leurs enfants, nous devons veiller au respect du vécu des familles. Il est également important d'informer celles-ci en leur donnant des informations objectives sur le</i></p>

	<i>comportement de leur(s) enfant(s) au sein de la collectivité.</i>
Accompagner les enfants dans le respect de leur rythme	<i>L'accueil de loisirs est un espace où les enfants agissent librement et à leur rythme. Les besoins de chaque enfant n'interviennent pas au même moment. Il est donc indispensable de repérer les sources de fatigue et d'aménager des espaces de détente.</i>
Favoriser l'adaptation et la socialisation de l'enfant	<i>L'accueil de loisirs est un lieu d'échange, de rencontre et d'expression. Il est important de considérer l'enfant en tant qu'individu dans un groupe. Il s'agit aussi de tenir compte des différences physiques, sociales, culturelles etc.</i>
Développer l'imaginaire de l'enfant	<i>Changer le quotidien. Elargir les centres d'intérêts, afin de permettre à l'enfant d'exprimer sa vision des choses. Mettre à disposition les moyens nécessaires qui favoriseront le développement de l'imaginaire de l'enfant.</i>
Associer les familles	<i>Privilégier les temps d'échanges avec les familles. Développer des actions qui permettent des rencontres ponctuelles.</i>

C- Les objectifs de la session

A chaque session, l'équipe met en place un projet avec des objectifs qui leur sont propres.

♦ Les objectifs du projet d'animation

L'équipe de direction et d'animation se doit de créer un projet d'animation qui reste dans les objectifs du PMRE ainsi que ces objectifs Pédagogiques susmentionnés.

En tenant compte des différents objectifs pédagogique et opérationnels à disposition.

L'ensemble de l'équipe a décidé de prioriser, trois objectifs distincts :

1. Développer l'imaginaire de l'enfant :

- ✓ *Mettre en scène et en action les enfants*
- ✓ *Trouver un rôle adapté à chacun (Costumier, décorateur, maquilleur)*
- ✓ *Création d'outils simples (Clap, costume, décors)*
- ✓ *Adapter les activités au thème choisi (Ajout de décors, utilisation de l'imagination, fantaisie)*

Pour mener à bien cet objectif l'équipe s'est fixée :

- *Un taux de participation de 70% à la vie du cinéma et de sa mise en scène par quelque moyen que ce soit (acting, aide diverses)*
- *Un taux de participation aux activités adaptées au thème du cinéma de 50%*

2. Encourager l'autonomie de l'enfant :

- ✓ *Elaborer un tableau des tâches quotidiennes*
- ✓ *Travail d'inscription autonome sur les activités*
- ✓ *Responsabiliser les enfants (boîte à idée, médiateur)*

Pour mener à bien cet objectif l'équipe s'est fixée :

- *80% des jeunes ont participé au moins une fois à l'élaboration*
- *Connaitre en fin de session si les enfants ont réussi ou non à s'inscrire, et l'analyse du pourquoi (Echec ou réussite).*
- *Faire un cumul des propositions, par semaine, puis pour la session. En se fixant sur un minimum d'une vingtaine d'idées différentes.*

3. Associer les familles :

- ✓ *Porte ouverte/ temps fort*
- ✓ *Projection d'un court métrage et création d'un livre photo*
- ✓ *Café parents*

Pour mener à bien cet objectif l'équipe s'est fixée :

- *Réussite ou non de la projection du court métrage*
- *Un taux de participation de 35% pour les moments avec les familles.*

Il est important de rappeler que les enfants à besoins éducatifs particuliers, quel qu'il soit (enfant atteint de TDAH, Spectre de l'autisme, timidité excessive, situation familiale complexe...) font partie intégrante de l'effectif et qu'ils ne seront écartés d'aucun atelier/jeu/apprentissage tant qu'ils souhaitent y participer. L'animateur renfort est présent pour tenter d'accompagner et de donner des temps individualisés afin de permettre aux mieux leur intégration.

Il reste évident que si l'enfant n'a pas la nécessité d'avoir à ses côtés l'éducateur renfort sur le moment ou encore sur la journée, celui-ci s'orientera vers un autre jeune. Le but étant de donner un maximum d'autonomie à l'enfant dès que c'est possible.

III. Le rôle de chacun

A- Le projet de direction

Dans un monde où les différences culturelles, sociales et personnelles se rencontrent dès le plus jeune âge, il est fondamental de transmettre des valeurs telles que le respect, l'écoute, l'entraide et la tolérance. L'ALSH, lieu de rencontre et de partage, a un rôle important à jouer dans cet apprentissage du vivre ensemble.

La bienveillance vise à accueillir chaque enfant dans un cadre sécurisant, encourageant son développement personnel tout en valorisant l'esprit collectif.

L'objectif pour nous est de favoriser un climat de respect, de coopération et de tolérance entre les enfants, les familles et l'équipe éducative.

Pour cela nous avons à cœur de favoriser comme objectifs :

- Développer les compétences psychosociales des enfants (empathie, gestion des émotions, communication).
- Encourager l'entraide, le respect des règles collectives et la gestion des conflits.
- Créer des temps d'échange permettant aux enfants de s'exprimer librement.
- Valoriser les différences et promouvoir l'inclusion.

3. Méthodologie

Approche pédagogique :

- Méthode active et participative : les enfants sont acteurs de leurs apprentissages.
- Démarche bienveillante : respect du rythme de chacun, écoute et valorisation des progrès.
- Travail d'équipe éducatif : cohérence des postures et échanges réguliers entre animateurs.

Implication des familles :

- Temps d'accueil chaleureux et individualisé.
- Partage régulier d'informations sur les projets et les activités.
- Invitation à certains temps forts : expositions, fêtes, ateliers intergénérationnels.

B- L'équipe d'animation

1. Rôles et missions

Aux compétences diverses et à l'expérience complémentaire, ils/elles sont des partenaires de l'éducation de l'enfant.

Ils/elles doivent veiller aux respects des principes qui régissent la vie en collectivité : **Le respect d'autrui, de soi-même, de l'environnement, du matériel et de la nature**

Les fonctions de l'animateur,-trice sont traduits par les objectifs suivants :

- ❖ D'assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun ;
- ❖ De participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- ❖ De participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- ❖ D'encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- ❖ D'accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets**.

L'animateur, -trice aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animateur, -trice doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- ❖ Adopter une attitude cohérente vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- ❖ Ouvrir leur champ de connaissances
- ❖ Prendre des initiatives
- ❖ Etre moteur et imaginative
- ❖ Se comporter en être responsable, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- ❖ Respecter une discrétion professionnelle », et en aucune façon, porter un jugement
- ❖ Etre disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- ❖ Etre capable de se remettre en question sur la qualité de son travail
- ❖ Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations.

2. La formation

La formation de l'animateur,-trice s'effectue tout au long de l'année, sous différentes formes :

- ❖ Réunions de préparation.
- ❖ Bilan écrit chaque semaine.
- ❖ Mise à disposition de documentation (réglementation, livres d'activités...).
- ❖ Projets d'activités (fiches).
- ❖ Évaluation de son travail (fiches d'évaluation).

- ❖ Appui de la direction tout au long des différents moments de la vie quotidienne.

Pour approfondir la formation d'un animateur il est important pour nous de garder une communication claire et transparente avec lui, afin d'identifier ses axes de progression et pouvoir l'accompagner au mieux.

Pour cela nous nous appuyerons sur les différents critères de d'évaluation BAFA :

- Attitude professionnel
- Connaissance et application des objectifs éducatifs
- Capacité à proposer encadrer et animer les activités
- Communication et relation avec les enfants, les parents, l'équipe et différents partenaires
- Respect de la réglementation et normes en vigueur
- Evolution, volonté et implication durant le stage.

L'équipe de direction accompagnera au mieux selon les disponibilités et compétences du directeur et de l'adjoint.

3. Les critères d'évaluation

L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, prendre du recul, émettre un constat sur une situation, et prendre des décisions, au regard des objectifs de départ et des finalités de l'action.

L'équipe d'animation est évaluée sur son savoir, savoir être et savoir-faire.

Face public ou lors des réunions de préparation, celle-ci doit faire preuve d'investissement, de professionnalisme et arriver à sortir de sa zone de confort.

C- L'animateur.trice renfort

L'animateur.trice renfort a pour missions de :

- Accompagner des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).
- Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- En rendre compte auprès du directeur, des responsables de secteur et des référents du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les animateurs.trices absent.es ou se substituer aux parents. Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, et prendre en considération ses besoins et ses attentes. Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

IV. Les moyens

A- Le projet d'animation

L'activité est un outil, pour favoriser le jeu, la découverte, le relationnel, la parole des enfants. Il est important que l'animateur, -trice prenne plaisir à faire découvrir aux enfants de nouvelles activités.

Toute activité est réalisée dans un **but éducatif**. S'agissant des activités manuelles, l'animateur, -trice doit aider, conseiller, apporter les précisions nécessaires à la demande de l'enfant.

Une base de modèle pourrait être présentée aux enfants.

Pour répondre aux besoins et aux attentes de l'enfant nous proposerons la diversité.

- Des réunions d'enfants permettant d'écouter leur choix, leur envies, leurs intérêts. Permettant de réguler la vie du groupe, d'aborder des thématiques particulières.
- Des activités manuelles permettant à l'enfant de créer, d'inventer, de construire.
- Des activités physiques et sportives, permettant de développer sa motricité, coopérer, jouer.
- Des activités culturelles et artistiques afin qu'il puisse s'ouvrir au monde, (improvisation, mimes, chants, expressions corporelles, des activités ludiques).

Afin que l'enfant puisse s'inscrire aux activités, un moyen pédagogique adapté au groupe est mis en place.

Enfin, l'enfant **a le choix de participer ou non aux activités**, l'animateur,-trice ne doit en aucun cas le forcer. Son travail est de tout mettre en œuvre pour le convaincre d'y participer (dramatisation, déguisement, modèle attrayant etc.). Dans le cas où l'enfant ne veut rien faire, la directrice accompagnera l'enfant pour comprendre sa décision.

Durant la session, le thème abordé sera: « **Jaurès fait son cinéma** »

Celui-ci a été choisi afin de tenter répondre au mieux aux objectifs fixés pour cette session, qui sont de développer l'imaginaire de l'enfant et d'encourager son autonomie.

La variété des activités proposées permettra au public accueilli de développer son imagination, ainsi que sa créativité grâce à :

- Des activités manuelles et créatives.

- Des activités artistiques avec notamment des ateliers de théâtre.
- Des activités culinaires.
- Des activités sportives avec différents intervenants.
- Les activités passerelles avec d'autres structures (JDP, City).
- Une veillée en lien avec le thème : "Qui veut gagner des bonbons"

Afin de :

- Développer l'expression créative et l'imaginaire : Que ce soit par la danse, le chant, le théâtre. Utiliser son imagination.
- Améliorer la confiance en soi : Apprendre à s'exprimer devant un groupe. Incarner un personnage.
- Apprendre le travail d'équipe : Apprendre à écouter. Apprendre à donner la réplique.
- Montrer et mettre en valeur la diversité des talents : Apprendre/jouer un rôle. Élargir ses horizons.
- Apprendre en s'amusant : Jouer, créer, susciter des émotions et vivre des émotions.

Le thème « **Jaurès fait son cinéma** » offre un support enrichissant pour le développement personnel et social des enfants.

B- Le fonctionnement

1. L'accueil des enfants et des familles

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre 7h30 et 9h dans la structure.

A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe.

Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentif,-ves aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée.

En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 17h jusqu'à 18h15.

A Jean Jaurès, l'accueil s'effectuera en bas de la cour de récréation à la barrière verte lorsque la météo le permet, sinon celui-ci sera organisé à la porte de la bibliothèque toujours dans le respect du protocole Vigipirate'.

Une fois par semaine selon les plannings et temps fort, un temps de partage et d'échanges sera mis en place avec les familles.

2. Les règles de vie

Les règles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs **droits et leurs devoirs**.

Celles-ci sont travaillées en amont avec l'équipe d'animation puis **avec les enfants de façon ludique** et affichées pour permettre à chacun de s'y référer (établis le premier matin). Les règles de vie sont mises à disposition des enfants dans les différents bâtiments.

Lors de la 1^{ère} matinée de fonctionnement des saynètes sont préparées par les animateurs et mis en place par les enfants, afin de reprendre les différentes situations rencontrées pendant les journées à l'ALSH. Là sont définis le bon comportement à adopter, les sanctions encourues (définies avec les enfants en amont). Si le groupe vit mal et que la gestion en est compliquée, un rappel est fait dès que nécessaire.

3. La discrimination

La Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le principe de non-discrimination. Tous les enfants doivent être traités, protégés, soignés de la même manière. Cependant dans le monde, beaucoup d'enfants et de groupes d'enfants sont victimes de discriminations.

Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination est le fait de traiter de manière inégale et défavorable un individu ou un groupe de personnes en raison de la race, la couleur, le sexe, la nationalité, la langue, la religion ou l'origine sociale. L'interdiction de la discrimination est un principe fondamental et absolu, proclamé par toutes les normes internationales relatives aux droits humains. Toute discrimination à l'encontre de n'importe quelle personne est une violation grave des droits humains.

Les caractéristiques du droit des enfants à la non-discrimination

Les enfants ont le droit à la non-discrimination. Cela signifie que tous les enfants, sans exception, doivent jouir de leurs droits et d'une protection efficace.

Aucun enfant ne devra être victime d'actes de discrimination fondé sur la race, la couleur de peau, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, le handicap, etc.

Notre équipe et la discrimination

Le rôle de l'équipe d'animation est donc de protéger les enfants, de toutes formes de discriminations en favorisant les jeux mixtes, en échangeant sur les différentes cultures, en intégrant les enfants ayant des difficultés physiques/mentales et en permettant à tous les enfants de pouvoir s'amuser.

Pour cela nous favoriserons :

- Un accueil inclusif
- Un langage et des attitudes respectueuses
- Eduquer le public au vivre ensemble
- Former et sensibiliser les équipes au quotidien

En résumé : respecter la non-discrimination, c'est...

- Offrir **les mêmes droits et chances à tous les enfants**
- Reconnaître et **valoriser les différences** plutôt que les nier
- Prévenir toute forme de rejet, d'exclusion ou de moquerie
- Agir dès les **premiers signes de comportements discriminants**

4. Les lieux de référence

Lors des accueils matin/soir les enfants seront répartis en 2 salles communicantes en répartissant équitablement l'effectif sans critères particuliers.

Les activités seront proposées de manière collective.

5. Les coins permanents

Deux moments dans la journée sont prévus pour les coins permanents. Un aménagement spécifique est mis en place selon les locaux. Les coins permanents sont des espaces de vie mais aussi des espaces d'animations non directifs. Ils sont structurés et encadrés. Ils sont mis en place dans l'optique de favoriser les échanges entre enfants et enfants/adultes, mais c'est aussi un moment de détente et de repos.

L'équipe est particulièrement vigilante durant ces moments. Elle fait preuve de bon sens en s'adaptant au rythme de l'enfant pour répondre à ses besoins et attentes.

6. Repérage

L'affichage de l'accueil de loisirs se fera sur les vitres de 'la petite maison' bâtiment d'accueil des enfants le matin et le soir.

Celui-ci sera composé d'un trombinoscope de l'équipe d'animation, des menus de la restauration, des plannings d'activités

7. Le repas

Durant le repas le rythme de l'enfant et de l'adulte sont des moments de reprise d'énergie et de plaisir.

Une collation est proposée aux enfants qui le souhaitent dès 9h.

Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.

Le déjeuner

En fonction des effectifs et des sorties un ou deux services sont proposés :

- 1er service : 11h30-12h30
- 2nd service : 12h30-13h30.

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir.

Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale.

L'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Le goûter

Le goûter est pris aux environs de 16h15 et se déroule dans la salle de restauration ou bien dans la cour en fonction de la météo et des sorties.

Ce moment est un temps d'écoute et d'échanges sur le déroulement de la journée.

Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.

8. Les veillées

L'ALSH Jaurès mettra en place 2 veillées durant la session, une à destination des 6-8 ans l'autre pour les 8-10 ans.

La première pour les plus grand a déjà été défini et prendra la forme d'un jeu télévision appelé 'Qui veut gagner des bonbons' ou les enfants se défieront au travers de plusieurs épreuves comme des quizz cinéma, un blind test « film » ou encore des épreuves de doublages.

La 2^{nde} est à définir en réunion de préparation avec les équipes.

Ces veillées ont lieu après la journée de centre et débute vers 18h00 jusqu'à 20h30. Le repas est confectionné pendant la journée par les enfants et est généralement sous forme de buffet festif (croque-monsieur, pizza, brochettes en tout genre, salades, crêpes, gâteaux etc)

9. Les nuitées à la Sapinière

Les veillées seront partagées avec l'ALSH Buisson, tant pour les enfants, que les animateurs, que le budget.

Il y aura 2 veillées de mises en place une pour les 6-8ans, une autre pour les 8-10 ans.

Les animateurs et enfants concernés pourront se rencontrer la semaine précédente pour définir les règles de vies, le fonctionnement, choisir le repas ou encore les activités proposées sur place.

Les enfants dormiront à la sapinière dans des tipis ou tentes. Le repas sera préparé ensemble sur place.

Le lendemain matin le groupe profitera des sanitaires sur place avant de rentrer sur le centre.

10. Les mini séjours

- ARBORESENS

Situé au cœur d'un bois de dix-sept hectares, ce camp médiéval offre aux enfants une immersion en pleine nature. Le village est composé de trois tentes chevalières, d'une tente animatrice, d'une cuisine et d'espaces aménagés pour un minimum de confort et d'autonomie. Chaque enfant aura l'occasion de vivre la période médiévale et participera aux activités de sport nature, d'éducation à l'environnement et d'activité liées. À la thématique. Demi-pension (petit-déjeuner et goûter pris en charge par la ville). Hébergement sous tente.

- MUCHEDEMENT

Le parc canadien est situé dans une clairière de la forêt d'Eawy. Au programme de ce mini séjour, parcours guidé à bord de camions pour découvrir les troupeaux de cerfs, daims, biches et Bison, excursion avec un guide qui enseignera des techniques de base pour survivre en forêt et marche guidée en forêt pour découvrir les différentes meutes de loups. Pension complète. Hébergement sous tipi.

L'organisation des minis séjours est partagée et répartie entre Jaurès et Buisson, ainsi l'inscription est libre entre les enfants. Les animateurs et le groupe d'enfants se rencontre en amont du séjour pour définir les règles de vies, le fonctionnement, choisir le repas ou encore les activités proposées sur place.

Les familles peuvent prendre contact avec les directions de l'alsh concerné pour avoir des nouvelles des enfants.

Un blog est tenu à jour par le directeur adjoint de Jaurès afin d'informer et documenter les familles sur la vie du camp.

Si le séjour dure 5 jours une visite sera effectuée par les directions concernées.

11. Les rencontres avec les familles

Les objectifs des rencontres avec les familles sont les suivants :

1. Renforcer le lien parents–structure

- Favoriser la confiance et la transparence entre les familles et l'équipe d'animation.
- Permettre aux parents de mieux connaître les projets et le fonctionnement du centre.

2. Valoriser les enfants et leurs réalisations

- Mettre en lumière les activités, créations, apprentissages vécus pendant les vacances.
- Offrir aux enfants un espace de fierté et de parole sur leur expérience.

3. Impliquer les familles dans la vie du centre

- Créer une dynamique de coéducation, où les familles sont actrices.
- Favoriser la mixité sociale et culturelle par des temps de rencontre conviviaux.

4. Favoriser la convivialité et le vivre ensemble

- Créer un moment festif, inclusif et accessible à tous.

Les temps dédiés durant notre session seront les cafés parents, une fois la semaine ou encore la porte ouverte en fin de session avec l'objectif de retransmettre un film de la session réalisé par les enfants

V. Sécurité

A- La sécurité de l'enfant

○ **La sécurité physique**

Les enfants sont toujours sous le regard attentif d'un.e animateur, -trice.

L'animateur, -trice est conscient.e de la réglementation et l'applique. Toutes les activités proposées sont adaptées aux capacités physiques et psychologiques de l'enfant.

L'animateur est aussi garant du rythme de la journée pour le respect du rythme de l'enfant.

○ **La sécurité affective**

Cette sécurité est liée à notre capacité à identifier les émotions que chaque jeune émettra face à une situation. De voir si cette émotion est en surdosage ou en sous-dosage afin de pouvoir l'accompagner à se rééquilibrer pour éviter toute submersion, ou à l'inverse, toute absence émotionnelle grave.

L'animateur, -trice est toujours disponible et à l'écoute de l'enfant. L'enfant est considéré comme un individu à part entière, à l'intérieur d'un groupe. L'animateur, -trice devra être attentif.ve à l'état de l'enfant (fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi etc.)

○ **La sécurité morale**

Elle a pour objectif de s'assurer que chaque enfant trouve sa place dans un groupe, et qu'il se sente comme tout autre enfant en droit de faire les mêmes choses, et ainsi aussi en interdiction face à certaines autres choses. Cet aspect de la mission de l'animateur,-trice rappelle effectivement qu'il y a des règles, des lois, des traditions qui doivent être respectées et inculquées. Que sur les grandes idées de la vie et de la construction citoyenne, on peut effectivement estimer qu'il y a des actions bonnes et des actions mauvaises pour la communauté.

B- Conduite des adultes

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs périscolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

Interdit de :

- ❖ Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- ❖ Consommer de l'alcool
- ❖ Détenir et consommer des produits illicites
- ❖ Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

Règles non négociables :

- ❖ La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- ❖ Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- ❖ Etre clair et cohérent avec les enfants
- ❖ Respecter du matériel et les locaux

- ❖ Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- ❖ Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)

C- Organisation et déroulement des sorties

AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

Pour un nombre inférieur ou égal à 24 enfants, la présence de deux animateurs, -trices est obligatoire pour sortir de la structure.

Chaque animateur,-trice porte un gilet jaune (même dans le car) et possède une trousse pharmacie.

Lors du départ, la feuille de sortie (noms des enfants, nombre, horaires de départ et de sortie etc.) est donné à la direction et un exemplaire est gardé par l'animateur, -trice.

Pour les déplacements à pied et transports publics :

Un.e animateur, -trice est en tête de marche et un.e autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un.e animateur,-trice.

Pour la traversée des passages piétons, les animateurs, -trices se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a un.e chef.fe de convoi pour chaque déplacement, l'animateur,-trice responsable du trajet reste à l'avant du car. Un.e animateur, -trice doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont réparti.e.s dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, les animateurs,-trices vérifient que tous les enfants ont attaché leurs ceintures de sécurité.

Les animateurs,-trices ont attaché leur ceinture.

Pour chaque sortie ne pas oublier :

Liste des enfants - Trousse pharmacie - Téléphone avec de la batterie - N° d'urgence - Matériel pédagogique (si besoin).

Le règlement intérieur de la collectivité ainsi que le guide des accueils de loisirs peuvent être consultés dans le bureau de la direction.

VI. Evaluation

Lors des réunions de préparation, chaque membre de l'équipe inscrit un objectif personnalisé à atteindre durant la session. Celui-ci permet d'avoir un fil conducteur et améliorer sa manière de servir. Il est aussi bénéfique pour sortir de sa zone de confort.

Tout au long de la session, l'équipe d'animation est suivie par la direction. Une rencontre est faite à mi session pour échanger, rectifier et améliorer les pratiques. C'est aussi l'occasion de fixer un objectif pour la fin de session

En fin de session, les animateurs-trices sont reçus individuellement par l'équipe de direction.

De plus l'animateur renfort effectue un bilan de sa session et du suivi individuel de chaque enfant le nécessitant

Un bilan est également fait par la direction reprenant tout ce qui peut être amélioré dans nos pratiques et sur le centre.